



Communiqué de Presse

Pharnext annonce le regroupement de ses actions et la suspension de la faculté d'exercer les valeurs mobilières donnant accès au capital en ce compris les conversions d'obligations convertibles

- Regroupement par voie d'échange de 5 000 actions existantes contre 1 action nouvelle
- Début de l'opération de regroupement le lundi 24 octobre 2022
- Prise d'effet du regroupement le mercredi 23 novembre 2022
- Suspension de la faculté d'exercer les valeurs mobilières donnant accès au capital du vendredi 21 octobre (inclus) au mardi 22 novembre 2022 (inclus)

PARIS, France, le 3 octobre 2022 à 18h00 (CET) – Pharnext SA (FR0011191287 - ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce aujourd'hui que son Conseil d'Administration a décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro contre 5 000 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0002 euro, ainsi que l'y a autorisé l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2022 aux termes de sa huitième résolution.

Ce regroupement vise à réduire la volatilité du cours de l'action Pharnext et favoriser sa stabilisation.

Le regroupement est une opération d'échange d'actions, sans incidence sur le montant du capital social : seule la valeur nominale de l'action et, corrélativement, le nombre d'actions en circulation, sont modifiés.

Les opérations de regroupement débuteront le lundi 24 octobre 2022, pour s'achever le mardi 22 novembre 2022, et les nouvelles actions regroupées seront cotées à compter du mercredi 23 novembre 2022.

Les principales caractéristiques de ce regroupement sont, à la date du présent communiqué, les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 3.989.334.569 titres ;
- Code ISIN des actions anciennes non regroupées : FR0011191287 ;
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 5 000 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 797.866 titres ;
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400BV89.

Cette opération sera sans impact sur la valeur des titres PHARNEXT détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 5 000 actions anciennes détenues le mardi 22 novembre 2022.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 5 000 n'auront aucune démarche à effectuer.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 5 000 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un nombre d'actions multiple de 5 000, jusqu'au mardi 22 novembre inclus. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pu obtenir un nombre d'actions multiple de 5 000 seront automatiquement indemnisés de leurs rompus par leur intermédiaire financier dans un délai de 30 jours à compter du vendredi 25 novembre 2022.

En effet, en application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du vendredi 25 novembre 2022, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par Société Générale Securities Services et les

sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits par leurs intermédiaires financiers.

L'avis relatif au regroupement des actions sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le vendredi 7 octobre 2022 et sera disponible sur le site <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/>.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, les titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et dont la période d'exercice est en cours, sont informés que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R. 225-133 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de Pharnext a décidé de suspendre la faculté d'exercice de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à compter du vendredi 21 octobre (00h01 heure de Paris) et jusqu'au mardi 22 novembre 2022 (inclus).

Calendrier indicatif de l'opération

PÉRIODE DE SUSPENSION D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	
Ouverture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières	21 octobre 2022
Fermeture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières	22 novembre 2022
PERIODE D'ÉCHANGE DES ACTIONS	
Début des opérations d'échange	24 octobre 2022
Fin des opérations d'échange	22 novembre 2022
OPERATIONS DE REGROUPEMENT	
Dernière cotation des actions anciennes	22 novembre 2022
Première cotation des actions nouvelles	23 novembre 2022
Record date	24 novembre 2022
Attribution des actions nouvelles	25 novembre 2022
GESTION DES ROMPUS	
Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	28 novembre 2022
Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	26 décembre 2022

Retrouvez tout l'information financière de Pharnext sur : <https://pharnext.com/fr/investors>.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède deux produits en développement clinique. PXT3003 a terminé un essai de Phase III international avec des premiers résultats positifs dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A) et bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Une étude clinique pivot de Phase III internationale de PXT3003 dans la CMT1A, l'essai PREMIER, est actuellement en cours. PXT864 a obtenu des résultats de Phase II encourageants dans la maladie d'Alzheimer et son développement sera poursuivi en partenariats. Les deux candidats médicaments les plus avancés de Pharnext ont été découverts avec l'approche R&D de Pleotherapy™. Pharnext attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques, notamment financiers détaillés dans ses rapports financiers. Plus d'information sur <https://pharnext.com/fr>. Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0011191287).

Contacts



David Horn Solomon
Directeur Général
contact@pharmext.com
+33 (0)1 41 09 22 30

Relations Presse (International)
Consilium Strategic Communications
Mary-Jane Elliott
Sukaina Virji
Alexandra Harrison
pharmext@consilium-comms.com

Communication Financière (Europe)
Actifin
Ghislaine Gasparetto
ggasparetto@actifin.fr
+33 (0)6 21 10 49 24

Relations Presse (France)
Ulysse Communication
Bruno Arabian
barabian@ulyse-communication.com
+33 (0)6 87 88 47 26
+33 (0)1 81 70 96 30